



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°22/013**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la Société TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE, 2 place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE, SIREN n° 529 221 749 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-028 le 10/03/2022, portant sur la dépendance du domaine public située Route Industrielle/Route du Pont VIII sur la commune de Gonfreville l'Orcher en vue d'y exploiter une route destinée au passage des colis lourds.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : dépendance située sur un délaissé et traversée par des canalisations de la Société.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 3 517 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/01/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-028 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.